Discrimination dans les quotas de groupes scolaires : le Panthéon visé pour traitement différencié des élèves REP

29/05/2025 à 13h08



Selon Mediapart, le Panthéon appliquait jusqu'à récemment des conditions de visite différentes entre les groupes scolaires issus de l'éducation prioritaire (REP) et les autres. Florent, professeur d'histoire à Sevran (Seine-Saint-Denis), a découvert que les classes REP étaient limitées à 20 élèves, contre 35 pour les autres. « Je trouve particulièrement surprenant que ce lieu, qui veut incarner la mémoire de la nation française, soit excluant envers les élèves de quartiers populaires », déclare-t-il. Il a saisi la Défenseuse des droits.

Après les questions de *Mediapart*, la mention REP a été supprimée du site internet du monument. Le Centre des monuments nationaux a reconnu un manque de « lisibilité » et modifié la page, ajoutant les établissements d'éducation prioritaire à la catégorie autorisée à 35 élèves.

Ce n'est pas la première fois qu'une telle discrimination est dénoncée : en 2017, le musée d'Orsay avait limité les groupes REP à 20 élèves, provoquant une réaction immédiate du ministère de la Culture.

Pour Florent et sa collègue Amandine, ce type de traitement participe d’une « méfiance » persistante à l’égard des jeunes des quartiers populaires : « Nos élèves ne sont pas vus comme des jeunes comme les autres. »